

Coalition pour la Conservation Côtière et Marine en Afrique Centrale (3CO-MAC)

Protocole de collaboration

Entre

Le **Programme pour l'Afrique Centrale du Fonds Mondial pour la Nature**, représenté par le Représentant Régional, Madame Natasha Quist ci après dénommé « **WWF-CARPO** »,

Le **programme marin et côtier de l'Union pour la Conservation de la Nature pour l'Afrique Centrale et Occidentale**, représenté par son coordinateur régional, monsieur Mathieu Ducrocq, ci-après dénommé « **UICN-MACO** »,

Le **Programme de conservation des Côtes du Bassin du Congo de Wildlife Conservation Society**, représenté par le Directeur du Programme Gabon, M. Romain Calaque ci après dénommé « **WCS-CBC** »,

Il a été convenu ce qui suit.

Préambule

1. Considérant, d'une part, la haute valeur patrimoniale et économique des écosystèmes marins et côtiers d'Afrique centrale, de la diversité biologique qu'ils abritent et des services environnementaux qu'ils procurent au bénéfice des sociétés humaines,
2. Considérant, d'autre part, les importantes dégradations environnementales, constatées ou probables, au niveau de ces écosystème, du fait des pollutions, de la surexploitation des ressources, de pratiques d'exploitation non durables, de la compétition et du manque de cohérence entre les secteurs économiques, de l'appropriation foncière, de la destruction ou du fractionnement des habitats,
3. Inquiétés par les risques de disparition d'espèces, d'érosion de la biodiversité et d'appauvrissement irréversible des écosystèmes marins et côtiers,
4. Préoccupés par les enjeux relatifs à la santé des milieux littoraux et aux risques que leur dégradation fait peser sur la durabilité écologique, économique et sociale dans les pays côtiers d'Afrique centrale,
5. Soulignant la nécessité d'élaborer des solutions aux échelles biogéographiques et politiques pertinentes, généralement de dimension régionale pour ce qui concerne les dynamiques et les ressources marines et côtières,

6. Conscients de l'intérêt de travailler en partenariat de façon à favoriser les économies d'échelle, renforcer les capacités de mobilisation et de plaider et d'élaborer des messages consensuels clairs à l'adresse des décideurs et des acteurs du développement des zones côtières,
7. Reconnaissant les valeurs ajoutées apportées par chacune des trois organisations, liées à leur expertise, leurs modes de fonctionnement, leur niveaux d'implantation, leurs réseaux respectifs,
8. Convaincus du bien-fondé et de la faisabilité d'une collaboration flexible et dynamique, construite autour d'une vision conjointe de la zone côtière d'Afrique centrale, d'objectifs partagés et de principes de partenariat favorisant la complémentarité des initiatives et les synergies d'action,
9. Le WWF-CARPO, WCS et l'UICN-MACO conviennent au travers de ce protocole de collaboration de joindre leurs efforts pour mettre en cohérence et renforcer l'efficacité de leurs interventions en faveur de la conservation de la zone côtière et marine d'Afrique centrale.

Objet du protocole de collaboration

10. Les trois organisations signataires recherchent au travers de ce protocole et de la mise en place de la coalition pour la conservation de la zone côtière et marine d'Afrique centrale une plus forte efficacité, une meilleure complémentarité et des synergies dans leurs interventions.
11. Ce document définit des orientations générales et des engagements de principe, et pourra tenir lieu de convention cadre dans le cas où des initiatives, des projets ou un programme structuré viendraient à être développés par les organisations ; dans ce cas, des documents opérationnels spécifiques détaillant les modalités des collaborations seront élaborés et signés, faisant référence à la coalition 3CO-MAC et au cadre partenarial qu'elle constitue.

Limites du protocole de collaboration

12. Ce protocole de collaboration ne constitue pas un cadre contraignant, mais fixe des engagements réciproques que chacune des organisations signataires s'efforcera de respecter, tout en disposant d'une liberté d'action non altérée, notamment pour le développement de partenariats, la recherche de fonds et la conduite d'initiatives et le respect de leurs valeurs et de leurs procédures respectives.

Durée du protocole de collaboration

13. Ce protocole de collaboration prend effet à sa signature. Aucune fin de validité n'est définie a priori, en reconnaissance du fait que des impacts significatifs sur la conservation de la zone côtière et marine d'Afrique du centre ne sauraient être atteints que sur le long terme. Les organisations signataires poursuivront leur collaboration sans limitation dans le temps, sauf dans la mesure où l'une des institutions souhaiterait mettre fin au protocole de collaboration, ce qu'elle devrait alors signifier aux deux autres de façon explicite sans pour autant compromettre les opportunités de collaborations futures. Des amendements et modifications pourront être

apportés en cours de route, pour tenir compte de nouveaux développements, opportunités ou contraintes rencontrés dans le futur. A cet effet, les interlocuteurs principaux de chaque organisation (voir ci-dessous) se réuniront formellement une fois par an pour évaluer les progrès accomplis par la coalition et apporter tout ajustement nécessaire.

Valeurs ajoutées des trois organisations et contributions à la coalition

14. WCS travaille en Afrique Centrale via des programmes au Gabon, au Congo, en République Démocratique du Congo et au Cameroun, avec notamment un programme régional pour la conservation des Côtes du Bassin du Congo (WCS-CBC). WCS concentre ce programme sur 5 axes stratégiques répondant aux principales menaces directes et indirectes identifiées par WCS-CBC : la surveillance et l'application des lois, la gestion intégrée des aires protégées marines et côtières, le suivi scientifique pour leur conservation de 5 groupes d'espèces cibles, l'amélioration de la durabilité et la diminution des impacts des communautés et enfin l'atténuation et la compensation des impacts des industries extractives maritimes. WCS apporte à la coalition un savoir-faire de terrain et une crédibilité institutionnelle et scientifique reconnus par exemple par le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) via la Convention de Collaboration signée en septembre 2010. Doté d'une stratégie 2011-2016 validée par son siège et géré depuis 2009 par un coordinateur, le programme WCS-CBC dispose d'une avance sur les deux autres organisations en matière de planification d'activités et de recherche de fonds. Elle jouera de ce fait un rôle de leadership dans la construction de la coalition, qui pourra être partagé ou transféré lorsque les autres organisations disposeront d'une masse critique suffisante.

15. Le WWF-CARPO est implanté de longue date en Afrique centrale et dispose d'un bureau régional à Yaoundé, Cameroun, et des bureaux nationaux au Cameroun, en République centrafricaine, au Gabon et en République Démocratique du Congo, ainsi que d'un réseau de partenariats considérable. En Afrique centrale, le WWF-CARPO met en œuvre un large programme de conservation et de gestion durable de la biodiversité basé sur son plan stratégique FY10-FY12 appelé « Le Cœur Vert de l'Afrique ». En 2010, le WWF-CARPO a défini les contours d'un programme régional marin, basé sur une analyse des lacunes et des insuffisances justifiant un renforcement des capacités locales, centré dans un premier temps sur le Gabon, et qui capitalise diverses expériences menées dans d'autres régions, notamment en Afrique de l'Ouest avec son programme WAMER. Le WWF dispose d'une forte expérience en matière de gestion d'aires protégées incluant des stratégies de financements à long terme comme les fonds fiduciaires pour l'environnement, de conservation d'espèces patrimoniales, de plaidoyer, de campagnes de communication et de levée de fonds.

Dans cette coalition, le rôle principal du WWF-CARPO sera en premier lieu politique et stratégique avec comme principales responsabilités les relations et négociations pour la mise en place d'une stratégie marine et côtière nationale au Gabon avec les institutions gouvernementales et le secteur privé (dans les domaines de la pêche, hydrocarbure).

Le WWF-CARPO, à travers son bureau régional, aura également un rôle de lobbying et d'interface au niveau régional pour le renforcement et l'extension des aires marines protégées dans la sous-région.

Le WWF-CARPO facilitera la mobilisation d'expertises et d'échanges de compétences principalement au travers de ses autres programmes marin/côtier en Afrique ainsi que ses programmes de pêche durable pour atteindre les objectifs de la coalition 3CO-MAC.

Enfin, en tant que ONG leader du paysage Gamba-Conkouati, le WWF-CARPO garde son rôle de coordinateur des activités dans le paysage et son indépendance d'action dans le complexe de Gamba particulièrement dans les sites prioritaires où le WWF-CARPO intervient déjà.

16. L'UICN dispose d'une forte expérience en matière de structuration et de portage de programmes régionaux, avec notamment le PRCM, conduit depuis 2004 en Afrique de l'Ouest. L'un des objectifs de son programme régional marin et côtier est de favoriser la capitalisation de l'expérience ouest africaine en matière de conservation des écosystèmes marins et côtiers à l'échelle de la façade Atlantique de l'Afrique et particulièrement de l'Afrique centrale, et de faciliter les échanges entre les régions. Implantée de longue date dans la région, avec des bureaux de programme au Cameroun et en République Démocratique du Congo et des bureaux de projet dans tous les autres pays, l'UICN-MACO apporte à la coalition son réseau d'expertise, au travers de ses commissions et de ses groupes d'experts, et de ses capacités d'influence politique, découlant notamment du fait que plusieurs Etats d'Afrique centrale sont membres de l'UICN. L'UICN-MACO cherchera à faciliter les relations et les collaborations de la coalition 3CO-MAC avec les instances internationales et régionales concernées par la gestion des écosystèmes marins et côtiers, notamment le PNUE, la Convention d'Abidjan, la COREP, la CEEAC et le GC LME. L'UICN facilitera la mobilisation d'expertises dans les différents domaines politiques, techniques et scientifiques abordés par les initiatives contribuant à l'atteinte des objectifs de la coalition 3CO-MAC, et veillera à la capitalisation à une échelle globale des résultats des actions menées en Afrique centrale par la coalition.

Engagements mutuels des organisations

17. Bien que disposant d'une liberté d'action non-altérée, le WWF-CARPO, WCS et l'UICN-MACO prennent au travers de ce protocole l'engagement de respecter les principes partenariaux suivants, reconnaissant qu'ils sont de nature à guider une collaboration ouverte, transparente, dynamique et efficace dans la perspective de renforcer mutuellement leurs intervention et de construire un programme régional conjoint à moyen terme. Les principes partenariaux retenus sont les suivants :
18. Partager l'information disponible en matière de savoirs scientifiques, concernant les dynamiques observées dans la zone marine et côtière d'Afrique centrale et à propos des programmes, guichets et opportunités de financement pouvant servir les objectifs conjoints de la coalition 3CO-MAC,
19. Echanger régulièrement les informations pertinentes sur les programmes d'actions en cours et en développement de chacune des trois organisations de la coalition,
20. S'informer mutuellement sur les opportunités de financement d'initiatives et de projets de conservation marine et côtière en Afrique centrale,

21. Contribuer à la définition de positions communes et élaborer des stratégies de mobilisation et de plaidoyer conjointes sur les différentes problématiques prioritaires touchant à la conservation des écosystèmes côtiers et marins,
22. Faciliter les contacts et mettre à contribution les relations privilégiées établies dans le cadre des réseaux de chaque organisation de la coalition, afin de maximiser la mise en relation des différentes catégories d'acteurs concernées par la conservation des écosystèmes marins et côtiers, aux différentes échelles pertinentes,
23. Faire référence et promouvoir chaque fois que possible la coalition 3CO-MAC, dans le cadre des contacts avec les partenaires institutionnels, techniques et financiers, des publications, et des communications présentées dans les fora appropriées. Dans le cas de publications et de communications, un accord préalable entre les trois organisations sera trouvé, tant sur le contenu de la communication, que sur le mode de communication utilisé. Les trois organisations se mettront également d'accord dans chaque cas sur l'opportunité ou non d'apposer leurs logos respectifs.
24. Faire référence aux travaux scientifiques, expériences de terrain, outils et savoirs faire des autres organisations dans les publications et communications sur la conservation des écosystèmes côtiers et marins d'Afrique centrale,
25. Développer autant que possible des initiatives individuelles ou communes allant dans le sens des objectifs conjoints, et faisant référence à la coalition 3CO-MAC et à ses objectifs,
26. Favoriser la participation des autres membres de la coalition 3CO-MAC aux initiatives individuelles de chaque organisation, notamment en valorisant les expertises, les outils et les valeurs ajoutées de chacune d'elles,
27. Dans la mesure du possible, s'informer en amont et mettre en cohérence et en synergie les efforts de levée de fonds afin d'éviter que les bailleurs de fonds ne soient contactés en ordre séparé par les membres de la coalition pour des sujets comparable ou similaires,
28. Rechercher des fonds et générer des ressources permettant de renforcer le fonctionnement, le dynamisme et l'efficacité de la coalition 3CO-MAC, notamment pour contribuer au développement à moyen terme d'un programme régional conjoint,
29. Préparer la construction d'un futur programme régional conjoint pour la conservation des zones marines et côtières d'Afrique centrale en lien avec les instances et organisations nationales, régionales et internationales appropriées.
30. Dans le cas où l'un des organisations de la coalition souhaiterait développer un projet sur une problématique marine et côtière individuellement et sans référence à la coalition 3CO-MAC, elle en informera les deux autres organisations et précisera les domaines d'intervention afin d'éviter la réplification des efforts et les projets aux objectifs chevauchant.

Développement d'éléments programmatiques conjoints

31. Les trois organisations collaboreront dès la signature du protocole à la formulation d'une vision, de la mission et des objectifs de la coalition 3CO-MAC. Ces éléments auront une valeur d'orientation générale destinée à guider le contenu des futures initiatives, individuelles ou conjointes, qui seront développées pour contribuer à la conservation des zones marines et côtières d'Afrique centrale.
32. Pour tout projet conjoint ou initiative partagée que deux des trois ou les trois organisations décideraient de développer ensemble pour poursuivre les objectifs de la coalition, un document faisant référence au présent protocole de collaboration sera élaboré, définissant précisément les principes et les modalités d'intervention, ainsi que les rôles et responsabilités de chaque organisation dans la conduite du projet, notamment concernant la recherche de fonds, la gestion financière, la coordination, et la mobilisation de l'expertise la communication des résultats ; un format type pour l'établissement de ces documents sera développé dès la signature du protocole de façon à faciliter la programmation d'actions conjointes des trois organisations ou de deux des trois organisations sur des sujets pertinents.

Fait à Libreville, le lundi 13 juin 2011

Pour le WWF-CARPO



Natasha Quist
Le représentant régional

Pour WCS



Romain Calaque
Directeur Programme Gabon

Pour l'UICN-MACO



Mathieu Ducrocq
Le coordinateur régional

NQ

Interlocuteurs pour chaque organisation

Le Directeur Régional de Conservation du WWF-CARPO est l'interlocuteur principal de WWF dans le cadre du présent protocole, en étroite collaboration avec le Responsable du Programme Marin et Côtier au Gabon.

Le Coordinateur du Programme Marin et Côtier pour l'Afrique Centrale et Occidentale est l'interlocuteur principal pour l'UICN-MACO.

Le Coordinateur du programme Côtes du Bassin du Congo de Wildlife Conservation Society (WCS-CBC) est l'interlocuteur principal pour WCS.